

RÈGLEMENT INTÉRIEUR · 2025/2026

Garderie Périscolaire



HORAIRES

- **École Maternelle Marie-Louise Laguerre**

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi

le matin **07h30 - 08h35**

le soir **16h30 - 18h20**

- **École Élémentaire Eugène Delacroix**

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi

le matin **07h30 - 08h50**

le soir **16h30 - 18h20**

- **École Élémentaire Maurice Rollinat**

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi

le matin **07h30 - 08h20**

le soir **16h00 - 18h20**

Pour des raisons de qualité d'accueil et de sécurité, **la garderie est réservée en priorité aux enfants dont les responsables légaux sont dans l'impossibilité de déposer et reprendre leurs enfants aux horaires de classe.**

TARIFS

- ❖ Les tarifs sont fixés chaque année au 1^{er} janvier

Tarifs par passage 2025

Prix par passage pour 1 enfant	1.65 €
Prix par passage / enfant pour 2 enfants de la même famille	1.35 €
Prix par passage / enfant pour 3 enfants de la même famille	1.25 €
Prix par passage / enfant pour 4 enfants de la même famille	1.15 €

La présence de l'enfant sera comptabilisée par le personnel municipal au moyen d'une tablette.

Le règlement sera déduit automatiquement de votre compte famille **Carte +** qui est à vérifier régulièrement et à créditer soit :

- ❖ en Mairie au service scolaire (en espèces) ;
- ❖ sur l'application « La Châtre », rubrique : **MON ENFANT > Portail famille** ;
- ❖ sur le site internet www.lachatre.fr

L'accès au service pourra se voir interdit en cas de non paiement.



ACCUEIL

- ❖ L'accueil se fait dans les locaux de chaque école ;
- ❖ L'accueil, l'animation et la surveillance des enfants sont assurés par le personnel municipal dans chaque garderie ;
- ❖ Les enfants doivent être accompagnés par les personnes légalement responsables jusqu'à la garderie et confiés au personnel municipal. **Il est interdit de laisser l'enfant à proximité ou à l'entrée de la garderie.**

DÉROULEMENT DE LA GARDERIE

- ❖ La garderie municipale est un lieu surveillé, dans lequel les enfants peuvent jouer ou pratiquer des activités ludiques et éducatives encadrées ;
- ❖ Des jeux seront mis à leur disposition. Pour que ces activités puissent perdurer, il est indispensable que les enfants respectent le matériel (jouets, mobilier...) ;
- ❖ Pour la garderie des écoles élémentaires, le personnel **propose** aux enfants de faire leurs devoirs mais n'a pas pour mission de s'assurer que le travail fourni par l'élève a été correctement effectué.
- ❖ Merci d'éviter les goûters trop salissants

Il ne s'agit pas de soutien, ni d'aide aux devoirs.

SORTIE DES ÉLÈVES

- ❖ Les enfants présents en garderie ne sont pas autorisés à partir seuls ;
- ❖ Les enfants ne seront remis qu'aux responsables légaux (ou aux personnes désignées par ces derniers).

FERMETURE DE LA GARDERIE

- ❖ Il est impératif que les responsables légaux préviennent de leur retard avant que la garderie ne ferme ;
- ❖ Dans le cas où personne ne se présenterait à la fermeture de la garderie pour reprendre les enfants, les responsables de la garderie essaieront de contacter les responsables légaux (domicile, lieu de travail...) ;
- ❖ S'ils n'obtiennent pas de réponse, ils confieront l'enfant à un élu qui préviendra la gendarmerie, qui se chargera de contacter les responsables légaux.

- ❖ Tout changement concernant vos coordonnées personnelles doit être impérativement signalé à l'école et à la Mairie.

- ❖ Une exclusion temporaire ou définitive d'un élève peut être prononcée, après deux avertissements en cas de manquement aux règles de bonne conduite ou en cas de retard répété après 18h20.



École Maternelle Marie-Louise Laguerre

11 rue du Pré de la Barre

36400 LA CHATRE

 02.54.06.04.65

ec-marie-louise-laguerre-la-chatre@ac-orleans-tours.fr

École Primaire Eugène Delacroix

Rue Galliéni

36400 LA CHATRE

 02.54.06.04.60

ec-eugene-delacroix-la-chatre@ac-orleans-tours.fr

École Primaire Maurice Rollinat

6 rue Rohart

36400 LA CHATRE

 02.54.06.04.67

ec-maurice-rollinat-la-chatre@ac-orleans-tours.fr



L'INSCRIPTION AU SERVICE VAUT ACCEPTATION A CE PRESENT REGLEMENT

DOCUMENT À CONSERVER PAR LES RESPONSABLES LEGAUX